

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2025_003

Date de la convocation
21/02/2025

Date d'affichage
21/02/2025

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 7
En exercice : 8
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 28/02/2025

Publication ou
notification le :
28/02/2025

Le Maire,
Martine BONY

L'an deux mil vingt cinq le : 27 Février

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, FERRY Denis, PIQUET
Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) : M. MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : M. VOUTE Benjamin

Objet de la délibération :

Création d'un Poste d'Agent de Maîtrise Principal

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives
à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal
de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des
emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du
Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du
23 février 2021,

Considérant la nécessité de créer un (1) emploi d'Agent de maîtrise principal, en
raison de l'avancement de grade de l'agent technique,

ARTICLE 2 :

Madame le Maire propose à l'assemblée la **création** d'un (1) emploi d'Agent de
Maîtrise Principal, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaire
(35/35^{ième}).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mars 2025,

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : ... Agents de maîtrise territoriaux
- Grade : Agent de maîtrise principal

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 063-216304519-20250227-2025_003-DE



- Ancien effectif : zéro (0)
- Nouvel effectif : un (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- alloue les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois
- inscrit au budget les dits crédits

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Le Secrétaire de séance
Benjamin Voste